

## Jean-Baptiste André Godin à monsieur Fay-Letellier, 28 janvier 1848

Auteur·e : [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

### Informations sur le document source

Cote FG 15 (2)

Collation 2 p. (164, 165)

Nature du document Copie manuscrite

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

### Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à monsieur Fay-Letellier, 28 janvier 1848, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 13/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/26598>

### Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

### Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [28 janvier 1848](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne)

Destinataire [Fay-Letellier](#)

Lieu de destination Aubenton (Aisne)

# Description

Résumé Godin explique à Fay-Letellier, qui se plaint du mauvais état d'une cuisinière livrée récemment, que les marchandises sont déposées dans des auberges où elles ne sont pas gardées avec précaution ; il l'invite à lui retourner un robinet.

## Mots-clés

[Distribution des produits](#), [Fonderies et manufactures "Godin"](#), [Transport de marchandises](#)

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 29/06/2022

Dernière modification le 26/04/2023

---

15448 164

Charre Monsieur Rommeis

De grue ma traité sur vous ubue le 16 courant  
25 Janvier vient de m'être remise devant deux francs 10  
entimens de frais à retour faire donc donne  
à votre débit fr. 223.10

je vous prie Monsieur de me faire  
parvenir immédiatement le règlement de cette  
somme en bonne valeur de portefeuille  
faute de quoi je me verrai contraint de  
poursuivre le payement

comptant sur votre constatation fait hier  
le 24 Janvier

Gagor

Monsieurs castel et vi

25

je vous prie de vous prouver que je suis  
être sans fautes de mon voyage dans  
la Buitaine je serai obligé de me fournir  
ailleurs

Le naufrage

ag Monsieur Bouguillot

26

je viens de recevoir imprégné le traité que  
j'avais mis en circulation sur vous devant le  
18 courant que je rapporte au débit de votre  
compte pour la somme de fr 74.00 devant  
avoir eu désagrément pour l'heure de mes autres  
fr. je viens vous inviter à venir me remettre  
dans la semaine le règlement de mes billets en  
bonne valeur de portefeuille

je compter que vous écrivez tout de suite  
et j'ai ag de v s

alibentor

Monsieur Fay. libellier

28

je vous plaîs du mauvais état de la v<sup>e</sup> que  
je m ai espulie dernièrement elle a été tout aussi  
soignée que les autres mais on est obligé de la  
déposer dans des auberges où elles ne vont pas

garderai une prudence quand au robinet  
sous me le renverrez et je vous ferai la  
remise de sa valeur.

Paris  
a faitain

ay 16 m<sup>s</sup>

A Monsieur Cantagrel  
Monsieur et ami

D'yez l'assise dernière j'ai parlé à la  
Démocratie parisienne des frais en contestation  
que j'ai de pendant depuis 14 mois  
le tribunel de Versins pour éviter des  
frais a double momme des experts du  
pays qui n'avaient ~~pas~~ <sup>gagné</sup> faittant  
entre mes industrie dans le domaine public  
apres ~~affaire~~ <sup>affair</sup> on d'attente us 16 16  
viennent de déposer un rapport qui donne  
du résultat l'ouvrage de la plus complète  
ignorance sur la nature mais aussi l'ouvrage  
de concierres vendus

un de nos amis communs est Certe'  
de Margniers pris la fée s'occupe en  
ce moment à rédiger un contre rapport  
ayant pour but de signaler sinon toute  
la mauvaise foi da moins les erreurs de  
travail des experts

comme je dois payer les frais de frais  
en le gagnant comme en le perdant la responsabilité  
de mon avocat étant entre les mains de  
tiers que je ne pourrai attester. j'ai formé  
l'intention de me rendre à Paris dans quelque  
jours pour soumettre le travail on est  
cisé à l'approbation de personnes dont  
le nom pourra faire autorité devant le  
tribunal j'espere ainsi éviter une  
nouvelle expertise qui ne servirait qu'à